



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS DE LAUNAGUET

UN DOCUMENT À CONSERVER POUR CONNAÎTRE :

•
LES RISQUES MAJEURS SUR LAUNAGUET

•
LES BONS RÉFLEXES

•
LES MOYENS DE PRÉVENTION



VILLE DE
Launaguet

LE MOT DU MAIRE



Au cours des dernières décennies, plusieurs catastrophes naturelles ou technologiques, comme la tempête Xynthia en 2010 ou l'explosion de l'usine AZF en 2001, ont conduit l'État à renforcer et moderniser la sécurité civile en mettant en place différents dispositifs concernant les mesures de prévention, de sauvegarde et d'information de la population. La commune de Launaguet, exposée à différents risques majeurs, a rédigé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Comme le prévoit la loi, la commune a aussi établi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense les principaux risques auxquels nous sommes confrontés sur notre territoire et pour chacun d'eux, la conduite à tenir.

Dans votre intérêt, je vous invite à lire ce document et à le conserver précieusement. Bien informé, chacun sera à même de se préparer de façon responsable et citoyenne aux risques majeurs identifiés sur le territoire de notre commune.

Michel ROUGÉ



Le temps d'alerte avant un événement exceptionnel est généralement très court. L'objectif d'un document tel que le DICRIM est que chacun se prépare de façon responsable et citoyenne aux risques majeurs identifiés sur la commune. La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics, mais également à chaque citoyen.

POURQUOI VOUS INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L. 125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Par rapport à un événement dangereux, un risque est la combinaison :

- ✕ de la probabilité de survenance de cet événement
- ✕ et des conséquences de cet événement

Ce document décrit les risques majeurs, c'est-à-dire ceux associés à des événements pouvant entraîner de graves dommages aux personnes et aux biens. La probabilité de survenance de ces événements est heureusement très faible, toutefois, compte tenu des conséquences possibles, il est important d'y être bien préparé.

Parmi les risques majeurs, on distingue :

✕ LE RISQUE NATUREL

Il s'agit d'événements découlant de phénomènes météorologiques ou géologiques aléatoires par leur durée ou leur intensité (inondation, mouvement de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme).

✕ LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Il concerne des événements liés à une défaillance accidentelle dans une activité humaine (risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses).

LES RISQUES SUR MA COMMUNE

La commune de Launaguet s'est engagée dans la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du présent DICRIM pour gérer les crises à l'échelle de la commune et informer les habitants sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture recense les risques majeurs auxquels la commune de Launaguet est exposée :

RISQUES NATURELS

PHÉNOMÈNE MÉTÉO

INONDATION

SÈCHERESSE

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RUPTURE DE BARRAGE

TRANSPORT DE MATIÈRES
DANGEREUSES

RISQUE NUCLÉAIRE



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Parmi ceux susceptibles de se manifester à Launaguet, on compte : la grêle, la tempête, la canicule, la sécheresse prolongée, les orages, la neige et le verglas, les grands froids.

	SI LE DÉPARTEMENT EST EN VIGILANCE ORANGE	SI LE DÉPARTEMENT EST EN VIGILANCE ROUGE
Vent fort	• Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation • Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent	• Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation • Rester à l'abri et limiter les déplacements
Fortes pluies	• Visibilité réduite sur les voies de circulation • Risque d'inondations locales • Limiter les déplacements	• Visibilité réduite sur les voies de circulation • Risque d'inondations locales • Limiter les déplacements
Orages	• Éviter l'utilisation des appareils électriques • Ne pas s'abriter sous les arbres • Rester à l'abri et limiter les déplacements	• Éviter l'utilisation des appareils électriques • Ne pas s'abriter sous les arbres • Rester à l'abri et limiter les déplacements
Neige/verglas	• Routes difficiles et trottoirs glissants • Préparer les déplacements et les équipements nécessaires	• Routes difficiles et trottoirs glissants • Préparer les déplacements et les équipements nécessaires
Grand froid	• Éviter de sortir aux heures les plus froides • S'habiller de façon adéquate • Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage	• Éviter de sortir aux heures les plus froides • S'habiller de façon adéquate • Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage
Canicule	• Éviter de sortir aux heures les plus chaudes • Passer du temps dans un endroit frais • Se rafraîchir et se mouiller régulièrement • Boire beaucoup et manger normalement	• Éviter de sortir aux heures les plus chaudes • Passer du temps dans un endroit frais • Se rafraîchir et se mouiller régulièrement • Boire beaucoup et manger normalement



LE RISQUE INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées principalement par des pluies importantes et durables.

QUEL EST LE RISQUE INONDATION SUR MA COMMUNE ?

Plusieurs cours d'eau d'importance diverse traversent notre commune. L'Hers-Mort est le plus connu puisqu'il coupe notre commune, mais on peut citer aussi le ruisseau de Carles, ainsi que le ruisseau de la Pichounelle.

Le risque inondation a été étudié et un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été établi en 2007. Il recense toutes les zones inondables de la commune, présentées sur la carte ci-contre.

On peut retenir que 30 % de notre commune est concernée par le risque inondation. Fort heureusement, la majorité des zones concernées ne sont pas construites. Les habitations concernées par le risque inondation sont identifiées sur la carte.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

AVANT

- Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation vis-à-vis du risque inondation
- Mettez au sec les produits et matières sensibles à l'eau
- Prévoyez les équipements minimum (radio à piles, lampe de poche, eau potable, papiers, etc.)
- Si possible, déplacez les véhicules hors de la zone à risque

A L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU

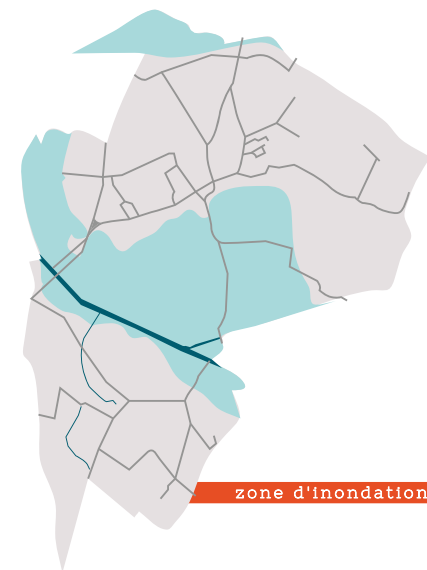
- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Surélevez les meubles et mettez à l'abri les denrées périssables
- Amarrez les cuves et objets flottants des caves, sous-sols et jardins

LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE

- Coupez les compteurs électriques et de gaz
- Mettez-vous en sûreté dans les étages avec les équipements indispensables
- Sur la route, ne restez pas dans votre véhicule
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre ou si la situation l'impose
- Écoutez la radio (France Bleu Toulouse 90.5 FM)

APRÈS

- Aérez
- Désinfectez à l'eau de javel
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffez dès que possible
- Informez les autorités de tout danger observé
- Apportez une première aide aux voisins, pensez aux personnes âgées et handicapées
- Évaluez les dégâts et les points dangereux et restez-en éloigné
- Prenez contact avec votre assureur et entamez les démarches d'indemnisation



COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



ÉCOUTEZ LA RADIO FRANCE BLEU TOULOUSE 90.5 FM



NE PAS TÉLÉPHONER



NE PAS PRENDRE LA VOITURE



NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



MONTER À PIED DANS LES ÉTAGES



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



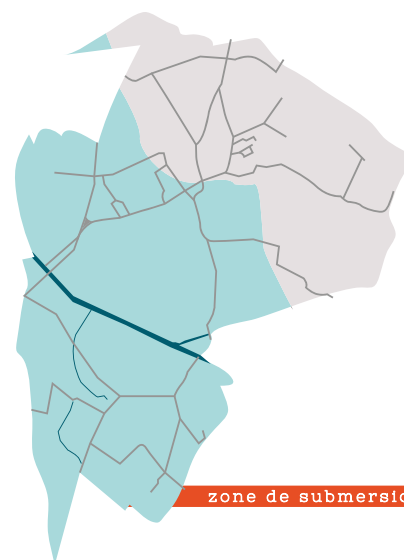
Le phénomène de rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion très destructrice, qui se traduit par une élévation brutale du niveau de l'eau sur les cours d'eau situés après le barrage.

QUEL EST LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune de Launaguet serait concernée par l'onde de submersion qui résulterait de la rupture du barrage de l'Estrade, implanté sur la Ganguise, à 13 km de Castelnaudary dans l'Aude, mis en eau depuis 1979. Ce barrage est situé à 50 km de Launaguet.

Les simulations ont permis d'estimer à 6 heures et 2 minutes les premiers effets de la vague d'inondation, dont le débit maximal serait atteint 9 heures et 26 minutes après la rupture du barrage. Le débordement serait alors à 3 m au dessus des berges de l'Hers. Il s'agirait d'une élévation du niveau de l'eau très supérieure aux plus fortes crues naturelles.

La commune de Launaguet disposerait toutefois d'un délai important avant l'arrivée de l'onde de submersion. Cela laisserait le temps nécessaire pour organiser l'alerte, les éventuelles évacuations et se protéger des dommages les plus importants.



zone de submersion

QUE DOIS-JE FAIRE ?

AVANT

- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux
- Déplacez les produits et matériels sensibles hors d'atteinte des eaux
- Supprimez tout stockage (matériels et matériaux) en zone inondable
- Arrimez ce qui ne peut être déplacé, notamment les cuves
- Constituez une réserve d'eau potable
- Coupez le gaz et l'électricité
- Gagnez les hauteurs les plus proches ou montez à pied dans les étages

LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE

- En cas de circulation obligatoire, ne vous engagez pas sur une chaussée submergée
- Ne consommez pas l'eau du réseau public ou de puits particuliers sans l'avis des services compétents

APRÈS

- Si un bâtiment a été inondé, aérez, désinfectez et chauffez dès que possible
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet de l'installation
- Ne consommez l'eau du réseau public ou de puits particuliers qu'après avis des services compétents



LE RISQUE NUCLÉAIRE PLAN IODE



Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion).

QUEL EST LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La centrale la plus proche (Golfech) se situe à moins de 100 km de notre commune. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

MESURES DE PROTECTION

En cas de catastrophe majeure, les autorités peuvent déclencher le plan de distribution de pastilles d'iode aux personnes vulnérables*.

L'absorption préventive d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancers, notamment chez les enfants.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

AVANT ET APRÈS

- Mettez-vous à l'abri
- Fermez et bouchez les portes, fenêtres et aérations
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités. Il peut cependant vous être demandé de vous déplacer pour venir chercher des comprimés d'iode stable
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques
- Écoutez la radio pour connaître les consignes
- Absorberez les comprimés d'iode uniquement sur ordre du Préfet (relayé par radio, télévision et véhicules avec haut-parleur)



DISTRIBUTION DE PASTILLES D'IODE

**Des pastilles d'iodes
seraient distribuées
à la population dans
deux lieux :**

•

à la salle des Fêtes
pour les personnes habitant
au nord de l'Hers

•

au gymnase de la Palanque
pour les personnes habitant
au sud de l'Hers

* personnes vulnérables : personnes de moins de 40 ans et femmes enceintes.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une matière dangereuse peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. De par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer, elle présente un danger grave pour la population, les biens ou l'environnement.

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), ou par un lien fixe (gazoduc, oléoduc...).

QUEL EST LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

Comme toutes les communes du département, la commune de Launaguet est concernée par le risque TMD. Ce risque peut survenir sur n'importe quel axe routier, notamment pour les flux de desserte locale.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

SI JE SUIS TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Alerte les services de secours ou de sécurité (18, 112, 17) en précisant le code danger présent sur la plaque orange apposée sur le véhicule concerné.
- Éloignez-vous de l'accident et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment

PENDANT

- En cas de pollution de l'air, entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle
- Écoutez la radio (France Bleu Toulouse 90.5 FM)
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRÈS

- Suivez les consignes des autorités
- Informez les autorités de tout danger observé



**COUPER LE GAZ
ET L'ÉLECTRICITÉ**



**ÉCOUTEZ LA RADIO
FRANCE BLEU TOULOUSE
90.5 FM**



**NE PAS
TÉLÉPHONER**



**NE PAS ALLER
CHERCHER LES ENFANTS
À L'ÉCOLE**



**NE PAS FUMER
NE PROVOQUER
NI FLAMME NI ÉTINCELLE**



**S'ENFERMER DANS
UN BÂTIMENT, FERMER
ET CALFEUTRER PORTES,
FENÊTRES ET AÉRATIONS**



LE RISQUE SANITAIRE

**En cas de pic pandémique,
la commune de Launaguet
a prévu une organisation
spécifique des services
de la Ville et du CCAS.**

Elle pourra ainsi assurer la continuité des missions essentielles et l'accueil physique et téléphonique général, relayer les informations officielles, rassurer et renseigner la population.

LE RISQUE SÈCHERESSE



Une sécheresse durable, ou la succession de plusieurs années déficitaires en eau, sont nécessaires pour voir apparaître des phénomènes de retrait / gonflement des argiles.

QUEL EST LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

Presque tout le territoire communal est concerné par le risque. Seuls quelques secteurs de plateaux moins argileux sont insensibles au phénomène.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Signalez en mairie l'apparition de fissures dans le sol ou les murs, ou tout problème anormal d'ouverture ou fermeture de porte ou fenêtre.

COMMENT LUTTER CONTRE L'APPARITION DE FISSURES ?

Avant de démarrer une construction, faites réaliser une étude de sol et respectez ses préconisations (type et profondeur des fondations, structure...).

Aménagez les extérieurs de telle manière qu'il n'y ait pas de rejets d'eau (pluvial et assainissement) sur le terrain.

Veillez à ce que les racines de la végétation ne perturbent pas les niveaux hygrométriques du sous-sol aux alentours du bâtiment (éloignement de la végétation, élagage strict, implantation d'écran anti-racine...).

EN CAS D'APPARITION DE FISSURES

- Maîtrisez les rejets d'eau (drainage hors zone sensible)
- Contrôlez la végétation en évitant de planter trop près et en élaguant les arbres

MESURES DE PRÉVENTION

Le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) a établi une cartographie de l'aléa retrait/gonflement des argiles.

Cartographie disponible sur : www.argiles.fr



CONSIGNES GÉNÉRALES

DANS TOUS LES CAS

EN CAS D'ALERTE

- Restez sur place (domicile, bureau, magasin). N'évacuez pas sans en avoir reçu l'ordre
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques
- Ne téléphonez pas (ni portable, ni fixe) mais laissez le téléphone branché. Les réseaux et les lignes doivent rester disponibles pour les secours
- Tenez-vous informé du risque via la radio ou internet
- Gardez près de vous un moyen d'éclairage autonome en cas de coupure d'électricité

- Suivez les consignes annoncées par la mairie ou les Sapeurs Pompiers
- Si vous circulez, n'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée, il constituerait une gêne pour les secours
- Ne sortez pas, évitez de circuler à pied, en moto ou en voiture sauf en cas d'urgence, sur ordre d'évacuation ou à la fin de l'alerte
- Ayez toujours un poste de radio portatif en état de marche et facilement accessible, ainsi que des piles neuves

- Ayez toujours à portée de main le matériel nécessaire au confinement (linges, adhésif...).

SE PRÉPARER À UNE ÉVACUATION

- Rassemblez papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments, et objets de première nécessité pour une éventuelle évacuation



S'INFORMER DES CONSIGNES À SUIVRE EN ÉCOUTANT LA RADIO

RAPPEL DES REFLEXES QUI SAUVENT



ÉCOUTEZ LA RADIO FRANCE BLEU TOULOUSE 90.5 FM



NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



S'ENFERMER DANS UN BÂTIMENT, FERMER ET CALFEUTURER PORTES, FENÊTRES ET AÉRATIONS



MONTÉ À PIED DANS LES ÉTAGES



NE PAS TÉLÉPHONER



GAGNEZ IMMÉDIATEMENT LES HAUTEURS



COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



BOUCHER TOUTES LES ARRIVÉES D'AIR



CONSIGNES GÉNÉRALES

DANS TOUS LES CAS



LE SIGNAL D'ALERTE

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SON MODULÉ)



LE SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE (SON CONTINU)

30 sec



QUI APPELER ?

18

POMPIERS
DEPUIS LE FIXE

112

POMPIERS
DEPUIS LE PORTABLE

17

GENDARMERIE

15

SAMU

05 61 74 07 16

MAIRIE DE LAUNAGUET



S'INFORMER PAR RADIO ET SUR INTERNET

France Bleu Toulouse
90.5 FM

France Info
105.5 FM

France Inter
88.1 FM

**Prévision et vigilance
météorologique**
www.meteofrance.fr

**Surveillance du niveau de
la Garonne en temps réel**
www.vigicrues.gouv.fr

**Recensement des retraits-
gonflements des argiles**
www.argiles.fr

**Préfecture de
la Haute-Garonne**
www.haute-garonne.gouv.fr

**Portail de l'État
pour la prévention
des Risques Majeurs**
www.prim.net

Commune de Launaguet
www.mairie-launaguet.fr



Mairie de Launaguet
Hôtel de Ville - 95, chemin des Combes - 31140 LAUNAGUET

VILLE DE
Launaguet